

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 3 décembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEFLOCH, Maire d'Ambialet.

Présents :

- M Jean-Pierre LEFLOCH
- M Jean-Marc SAUX
- Mme Florence DURAND
- Mme Sandrine CALVIERE-ROUSTIT
- Mme Patricia BEC
- Virginie PHIALIP
- Bernard CAMBON
- Bruno SEGURA
- Chantal MANAVIT
- Jean-Pierre COSTES

M Christophe BEURAERT ayant donné procuration à M Jean-Pierre LEFLOCH

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Virginie PHIALIP est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Intercommunalité
 - ✓ Compte rendu du Conseil communautaire du 07/11
 - ✓ Convention maintenance informatique
 - ✓ Convention OPAH
- Investissement
 - ✓ Travaux Toilettes publiques et Atelier municipal
- Bail logement 21 rue Saint Eloi
- Décision modificative
- Tourisme
 - ✓ Petite cites de caractère
 - ✓ Grand Site Occitanie « Albi-Vallée du Tarn »
- Prévention des risques professionnels
 - ✓ Désignation Assistant de Prévention
 - ✓ Accompagnement du CDG à la prévention des risques professionnels
 - ✓ Elaboration des documents de prévention
- Transfert entre budget régie et budget commune
- Programmation Formation PSC1
- Ecole
 - ✓ Effectifs
 - ✓ Conseil d'école
 - ✓ Menu végétarien

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : modification poste, tableau des effectifs, chantier jeune et chantier international, Chemin de garceval

1. Intercommunalité

✓ Compte rendu du Conseil communautaire du 07/11

- Révision des statuts du Syndicat mixte de rivière Tarn afin d'y intégrer Albi
- Modernisation du poids public
- Reconduction Opah à compter du 01/01/2020 pour 5 ans maxi
- Plan local d'urbanisme intercommunal plusieurs réunions programmées afin de finaliser le PLUI en décembre 2019

DELIBN°03122019-1

✓ **Convention maintenance informatique**

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention de partenariat avec la CCMAV pour la mise en place d'un poste d'animation et de gestion informatique pour la maintenance du parc informatique des écoles.

Monsieur le Maire indique que le coût du poste est de 14 800 euros. La CCMAV prend en charge 33.6 % du poste. Le coût restant est à la charge des communes au prorata du nombre d'heures.

La participation de la commune d'Ambialet est fixée à 640.49 euros pour 37 heures pour l'année scolaire 2019-2020.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBN°03122019-2

✓ **Convention OPAH**

Le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération du 21 mars 2019, l'engagement d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec la Communauté de Communes Centre Tarn.

Il explique que cette étude, pour laquelle la phase de diagnostic est aujourd'hui quasi achevée, doit conduire à l'adoption prochaine de la convention d'OPAH entre l'ANAH, la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et la Communauté de Communes Centre Tarn. Cette convention d'OPAH fixera les conditions de pilotage de l'OPAH du Haut Dadou, notamment les objectifs de logements à rénover et les enveloppes financières consacrées par chaque signataire.

Le Maire poursuit en expliquant qu'afin de permettre la préparation de cette convention, le Conseil Communautaire s'est prononcé, en sa séance du 7 novembre 2019, sur le budget annuel d'aides aux travaux à accorder aux bénéficiaires de l'OPAH et a défini le mode de financement de l'OPAH suivant :

- Mobilisation prioritaire des reversements au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour financer cette opération dont le bénéfice retombera directement dans la vie locale et communale, afin de ne pas proposer de transfert nouveau de fiscalité des communes vers la CCMAV,
- Prise en charge par la CCMAV du financement du budget annuel d'animation et de communication de l'OPAH, partagé avec la CC Centre Tarn selon des conditions à définir dans une convention de partenariat, qui sera diminué par les aides à l'animation sollicitées auprès de l'ANAH,

- Prise en charge par la CCMAV et les Communes d'une contribution aux aides aux travaux, pour les cibles prioritaires retenues par la CC, pour un montant annuel moyen de 55.000 €, avec possibilité d'ajuster les taux d'intervention en cours d'opération. Le budget alloué à ces aides aux travaux sera financé à 50% par les Communes en prenant en compte le montant des travaux subventionnés,
- Financement des opérations complémentaires (façades, information énergie, aménagement d'espaces publics, ...) par les Communes membres. Toutefois la CCMAV apportera son conseil et son appui pour le montage de ces opérations et la recherche de financements complémentaires.

Le Maire ajoute que ce mode de financement a été arrêté pour les trois années de la convention d'OPAH initiale ainsi que pour les deux années complémentaires qui pourraient être accordées par l'ANAH par avenant.

Il précise que les bénéficiaires de l'OPAH disposent d'un délai de 3 ans, prorogeable de 2 ans, pour réaliser les travaux subventionnés. Par conséquent, les aides aux travaux versées par les collectives pourront l'être après la fin de la période d'animation de l'OPAH.

Aussi, le Maire propose au conseil municipal d'approuver les modalités financement de l'OPAH présentées ci-dessus.

Le Conseil municipal,

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2019 relative à l'engagement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH du Haut Dadou

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 novembre 2019 relative au financement de l'OPAH,

- Ouï Monsieur le Maire dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la participation de la Commune au financement de l'OPAH, qui sera engagée sous la maîtrise d'ouvrage de la CCMAV, pour toute la durée de déroulement de l'OPAH (soit les trois années de la convention d'OPAH initiale ainsi que les deux années complémentaires qui pourraient être accordées par l'ANAH par avenant) et jusqu'à la fin des travaux programmés sur les années initiales et complémentaires, comme suit :

- mobiliser prioritairement les versements au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour financer cette opération dont le bénéfice retombe directement dans la vie locale et communale,
- prendre en charge une contribution aux aides aux travaux, pour les cibles prioritaires retenues par la CC, à hauteur de 50% en prenant en compte le montant des travaux subventionnés,
- financer les opérations complémentaires (façades, information énergie, aménagement d'espaces publics, ...) avec le conseil et l'appui de la CCMAV pour le montage de ces opérations et la recherche de financements complémentaires.

2. Investissement

✓ Travaux Toilettes publiques et Atelier municipal

Les travaux de l'atelier ont été retardés par l'entreprise chargée du gros œuvre et de ce fait l'entreprise qui devait faire la couverture n'a pas pu intervenir au moment prévu ce qui amplifié le problème. La fin de travaux est prévue maintenant pour mars 2020.

DELIBN°03122019_3

3. Bail logement 21 rue Saint Eloi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement situé 21 rue Saint Eloi est à louer suite au départ de notre précédent locataire.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de bail en stipulant bien l'affectation des lieux, la durée du bail, le prix du loyer, les conditions de paiement ainsi que les clauses et conditions qui seront jointes à la délibération.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité à ce projet de bail et autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBN°03122019_4 DELIBN°03122019_4_1 DELIBN°03122019_4_2

4. Décision modificative

Assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
012 / 621	Personnel extérieur au service	1 000,00
Total		1 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 61523	Réseaux	1 000,00
Total		1 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

CREDITS A OUVRIR

<u>Imputation</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
011 / 61523	Réseaux	<u>2 000,00</u>
Total		<u>2 000,00</u>

CREDITS A REDUIRE

<u>Imputation</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
012 / 621	Personnel extérieur au service	<u>2 000,00</u>
Total		<u>2 000,00</u>

Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

<u>Imputation</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
65 / 6558 / DIVERS	Autres contributions obligatoires	<u>500,00</u>
	Borne irve : SDET	
Total		<u>500,00</u>

CREDITS A REDUIRE

<u>Imputation</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
011 / 615231	Voiries	<u>500,00</u>
Total		<u>500,00</u>

5. Tourisme

- ✓ Petite cotes de caractère

Les communes classées petites cités de caractères sont maintenant au nombre de 8 en Occitanie : Ambialet, Lacaze, Lisle sur Tarn, Combret, Peyreleau, Vénéjan, Sommières et la Malène.

- ✓ Grand Site Occitanie

La région Occitanie a souhaité élargir le périmètre d'influence des grands sites. Albi devient « Albi-Vallée du Tarn » avec Ambialet en cœur emblématique de la Vallée du Tarn, ce qui passe par la validation d'un PDA. Après deux réunions avec l'ABF les maires des communes de Courris et de Saint cirgue ne sont pour le moment pas favorable à la validation de ce périmètre délimité des abords (PDA).

6. Prévention des risques professionnels

- ✓ Désignation Assistant de Prévention

DELIBN°03122019_5

Monsieur le Maire rappelle le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié qui nous oblige à mettre en place un assistant de prévention.

L'assistant de prévention permet de sensibiliser, au sein des collectivités, élus et agents sur les questions de prévention des risques professionnels.

L'assistant de prévention bénéficiera d'une formation afin de pouvoir assumer au mieux cette mission.

Monsieur le Maire propose de nommer Sandrine CAMBON comme assistant de prévention.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBN°03122019_6

- ✓ Accompagnement du CDG à la prévention des risques professionnel
- ✓ Elaboration des documents de prévention

Monsieur le Maire présente les missions du service de prévention des risques professionnels du Centre De Gestion du Tarn : deux modes d'interventions pour nous accompagner dans l'élaboration de nos études et documents de prévention :

- La méthode d'accompagnement sous forme de groupe projet. Le Centre De Gestion nous transfère la méthodologie afin qu'on puisse réaliser nos projets documentaires.

Cette première mission est gratuite compte tenu que nous avons adhéré à la médecine du travail au Centre De Gestion.

- La méthode « clé en main » : le Centre De Gestion vient observer les postes de travail, réalise la cotation, rédige les documents, et nous transmet le rapport finalisé.

Le coût de cette prestation est de 400 euros/jour sachant que le temps estimé est de 6.5 jours.

La mise à jour les années suivantes est estimée à 0.5 jour

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité de prendre la méthode « clé en main » compte tenu de l'ampleur du travail et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

7. Transfert entre budget régie et budget commune

Nous sommes toujours dans l'attente de la part des Finances Publiques de la procédure à suivre pour réintégrer dans le budget principal une partie du budget de la régie des transports.

8. Programmation Formation PSC1

Une formation PSC 1 pour l'ensemble des agents est prévue le 5 février 2020 à Ambialet

9. Ecole

✓ Effectifs

L'effectif de l'école est d'actuellement de 45 élèves, l'effectif bouge d'un mois sur l'autre cette année (départ, arrivé)

✓ Conseil d'école

Le conseil d'école a eu lieu le 15 octobre 2019.

Mme Gill est en arrêt maladie au moins jusqu'en janvier et est remplacée par Mme Rabaud pour le poste de directrice.

Les parents délégués élus sont : Mme HERVE-ASSIE Delphine, BOUSSAGUET Marlène
Suppléants : IGREJA Sonia, Mme PERRETTE

L'assemblée générale de l'association des parents d'élèves a eue lieu le 15 octobre 2019 : le bureau est composé comme suit :

Présidente : Laurie ALIBERT
Vice-Présidente : Delphine HERVE
Trésorière : Virginie PHIALIP
Secrétaire : Gladys TRAVERS.

✓ Menu végétarien

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la loi qui prévoit de mettre en place un menu végétarien par semaine dans la restauration scolaire.

Après discussion le conseil municipal souhaite attendre le décret d'application avant de mettre en œuvre cette mesure.

DELIBN°03122019-8

10. Modification poste

Le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire concernant la demande de promotion interne d'agent de maîtrise, il convient de créer l'emploi correspondant.

La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 21.11 h hebdomadaire au service de restauration scolaire de la commune sera effective à compter du 1^{er} janvier 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

- **ADOPTE** la proposition du Maire

- **MODIFIE** comme suit le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Restauration scolaire	Agent de maîtrise	C	0	1	21.11/35 ^e

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

DELIB N°03122019_9

11. Tableau des effectifs

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose à ce propos qu'au vu de l'ancienneté des agents dans leurs grades respectifs, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs employés par la Commune afin de l'adapter aux nouvelles dispositions réglementaires. Il ajoute que des arrêtés individuels seront pris.

Considérant les changements de grade au 01.01.2020 LE CONSEIL,

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 03 juillet 2007, le 09 décembre 2008, le 16 février 2012, le 11 décembre 2012, le 24 avril 2014, le 9 décembre 2014,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34;

VU les décrets susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit à compter du 01.01.2020

POSTES DE STAGIAIRES ET TITULAIRES :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

GRADES	EFFECTIF	EFFECTIF	GRADES	EFFECTIF	EFFECTIF
Au 01.01.2019	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	A compter du 01.01.2020	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Agent administratif qualifié			Adjoint administratif 2 ^{ème} classe		
Adjoint administratif			Adjoint administratif 1 ^{ère} classe		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe			Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe			Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1		Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	

FILIERE TECHNIQUE :

GRADES	EFFECTIF	EFFECTIF	GRADES	EFFECTIF	EFFECTIF
A compter du 01.01.2019	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	A compter du 01.01.2019	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe			Adjoint technique de 2 ^{ème} classe		
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe			Adjoint technique de 1 ^{ère} classe		

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		
Agent de maîtrise			Agent de maîtrise	1	
Agent de maîtrise principal	1		Agent de maîtrise principal		
				1	

POSTES DE NON TITULAIRES :

FILIERE TECHNIQUE :

NOUVEAUX GRADES	EFFECTIF TEMPS COMPLET	EFFECTIF TEMPS NON COMPLET	NOUVEAUX GRADES	EFFECTIF TEMPS COMPLET	EFFECTIF TEMPS NON COMPLET
			A compter du 01/01/2016		
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe		2	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe		2
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe			Adjoint technique de 1 ^{ère} classe		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		

GRADES NOUVEAUX GRADES	EFFECTIF	EFFECTIF	GRADES	EFFECTIF	EFFECTIF
A compter du 01/01/2007	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	A compter du 01/01/2016	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe			Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		
Agent de maîtrise			Agent de maîtrise		
Agent de maîtrise principal			Agent de maîtrise principal		

FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

GRADES NOUVEAUX GRADES	EFFECTIF	EFFECTIF	GRADES	EFFECTIF	EFFECTIF
A compter du 01/01/2007	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	A compter du 01/01/2016	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Agent social qualifié 2 ^{ème} classe			Agent social 2 ^{ème} classe		
Agent social qualifié 1 ^{ère} classe			Agent social 1 ^{ère} classe		
			Agent social principal 2 ^{ème} classe		
			Agent social principal 1 ^{ère} classe		
Auxiliaire de soins			Auxiliaire de soins		
Auxiliaire de soins principal			Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe		
Auxiliaire de soins en chef			Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe		
			Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe		
Auxiliaire de puériculture			Auxiliaire de puériculture		
Auxiliaire de puériculture principal			Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe		
Auxiliaire de puériculture en chef			Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe		
			Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe		

ATSEM de 2 ^{ème} classe		1	ATSEM de 2 ^{ème} classe		1
ATSEM de 1 ^{ère} classe			ATSEM de 1 ^{ère} classe		
			ATSEM principal 2 ^{ème} classe		
			ATSEM principal 1 ^{ère} classe		

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune d' Ambialet, chapitre 012., articles 6411, 6413.

12. Chantier jeune et chantier international

Le chantier loisirs jeunes proposés par la CAF c'est ce que l'ont fait habituellement avec familles rurales (même dossier) , Ils doivent prendre contact avec nous en janvier pour faire éventuellement en chantier pendant les vacances d'avril 2020.

Le chantier international avait été très intéressant la dernière fois toutefois, cela demande un budget assez conséquent et un partenariat avec le Prieuré pour l'hébergement, à réfléchir peut être pour 2021.

13. Chemin de Garceval

Madame Daures renouvelle sa demande concernant des trous existant sur le chemin de Garceval qui se dégrade.

Elle propose d'acheter le chemin :

- Cette demande pourra être étudiée si on nous en fait la demande écrite
- De plus, compte tenu que Christophe BEURAERT n'est pas présent le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer.